

LA GARANTIE FAG-COURT TERME

LA GARANTIE BANCAIRE

QUEL EST SON OBJECTIF ?

L'objectif de la Garantie FAG-Court terme est de faciliter l'accès au crédit bancaire court terme des entreprises du champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

Fag court terme intervient sous la forme d'une garantie sur une autorisation de découvert notifiée par la banque.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Les entreprises solidaires (société commerciale ou association) en développement, qui créent ou consolident des emplois.

CONDITIONS D'INTERVENTIONS

- FAG court terme permettra d'apporter une réponse globale aux besoins de trésorerie des entreprises solidaires lorsque les solutions court terme « classiques » des banques se révèlent insuffisantes, ou inaccessibles et à la condition expresse que la structure :

- accepte de s'engager dans une démarche de restructuration ou de consolidation financière ;
- présente des perspectives de génération de trésorerie à court terme ;
- présente de perspectives de développement à moyen terme

- Fag court terme ne peut intervenir sur les structures connaissant des difficultés économiques et en aucun cas lorsque celle-ci ont des fonds propres négatifs. Ces entreprises seront réorientées sur le dispositif DASESS.

QUELLE EST LA PROCEDURE ?

- **Dépôt d'une demande** auprès de Pas-de-Calais Actif. Expertise et accompagnement financier par Pas-de-Calais Actif;
- **Décision** d'un comité d'engagement ;
- **Etablissement de la notification de garantie** par France Active Garantie (FAG) ;
- **Mise en place de la garantie et du suivi.**

QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

Support de la garantie

La garantie portera sur un découvert bancaire notifié : document de la banque, précisant un montant maximum de ligne de découvert et une durée.

Montant de la garantie

- La garantie n'excédera pas 50 % du concours court terme ;
- Le montant maximal d'encours de garantie par structure ne pourra dépasser un plafond de 45 000 €.

Durée de la garantie

1 an

Coût pour l'entreprise

1% de la quotité garantie.

Soit 450 € pour une garantie de 50 % sur une ligne de découvert de 90 000 €.

Garanties supplémentaires

La banque bénéficiaire de FAG court terme ne peut recourir aux cautions personnelles du dirigeant.

VOTRE INTERLOCUTEUR DANS LE PAS-DE-CALAIS POUR LE DEPOT ET L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE



PAS-DE-CALAIS ACTIF
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

23 Rue du 11 Novembre

62 300 Lens

Tél : 03 .21 .42.68.44

Fax : 03.21.42.64.32

Mail : contact@pasdecalaisactif.org

www.pasdecalaisactif.org

FAG court terme bénéficie du soutien financier du Département du Pas-de-Calais dans le cadre de sa politique d'appui au secteur de l'ESS.

